

## **RAPPORT N°16 : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ AU SERVICE D'INGÉNIERIE AGRICOLE DÉPARTEMENTAL**

Vu la délibération en date du 7 juin 2018 actant la première contractualisation avec le Conseil départemental du Puy de Dôme pour son Service d'Ingénierie agricole,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission "Agriculture" réunie le 26 octobre 2021,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt rappelle que depuis mi 2018, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a conventionné avec le Conseil Départemental pour le suivi et la mise en œuvre d'une animation territoriale dans le domaine agricole.

Ce partenariat prévoyait la mise à disposition d'un animateur forestier à temps plein sur le territoire d'Ambert Livradois Forez assurant les missions suivantes :

- apporter une connaissance fine du territoire ;
- définir et mettre en œuvre des politiques territoriales pour le maintien de l'activité agricole ;
- encourager l'installation et la transmission d'activités agricoles ;
- communiquer sur l'offre de services d'animation territoriale pour accompagner la réalisation de projet d'entreprise agricole via le déploiement d'un service public de proximité.

La convention triennale signée entre Ambert Livradois Forez et le Conseil départemental du Puy de Dôme est arrivée à échéance fin octobre 2021. Un bilan des actions menées lors de ces 3 années a été présenté par les services du Conseil Départemental lors de la réunion du 26 octobre 2021 en présence des élus de la commission ainsi que des référents agricoles communaux (Cf Bilan en PJ).

A la suite de ce bilan et compte tenu des retours positifs des agriculteurs et des partenaires de la filière sur la qualité et la pertinence de ce travail (notamment sur le déploiement des ECIR : Echange et Cession d'Immeubles Ruraux/échange amiable de parcelles) Monsieur le Vice-Président propose à l'assemblée de renouveler cette convention pour les 3 prochaines années.

Le montant de la contribution demandée à Ambert Livradois Forez est de 23 000€/an. Pour rappel, l'animateur agricole est basé à Ambert, dans les bureaux de la DRAT (Direction Routière et d'Aménagement Territorial).

Sur proposition du Président,

Il est proposé au Conseil :

### **Délibération,**

- d'approuver le renouvellement de la participation au Service d'Ingénierie agricole Départemental pour 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente pour la mise en œuvre de ce dispositif ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.